

Luttes et vécus des personnes LGBTQI+



Les intervenantes et intervenants du jour



Maximilien DEGONVILLE
L'Autre Cercle | Provence Méditerranée



Samantha HENRY
ENIPSE



Qui sommes- nous ?



Qui sommes-nous ?



Quel est notre objectif ?

Favoriser un environnement professionnel inclusif et épanouissant quelle que soit l'identité affective et l'identité de genre de chacune et chacun.

Par quels moyens ?

Observer, accompagner et promouvoir la diversité.

Quelles sont les valeurs qui nous guident dans nos actions ?

Pragmatisme, indépendance, humanisme, respect et engagement.

ENiPSE

f Enipse
Prévention
Santé

ÉQUIPE NATIONALE D'INTERVENTION
EN PRÉVENTION ET SANTÉ

www.enipse.fr

1990-2020

30 ANS de lutte
contre le Sida



ENiPSE

FORMATION SANTÉ &
PRÉVENTION

Samantha HENRY

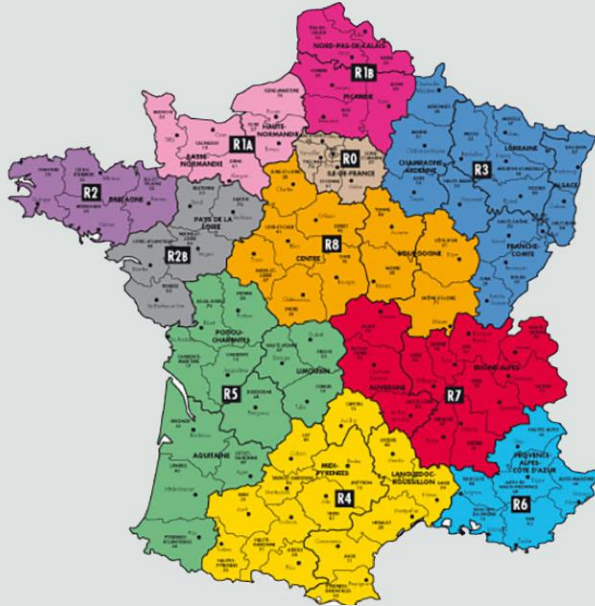
Chargé.e de prévention
nice@enipse.fr



ENiPSE
f Enipse
Prévention
Santé
ÉQUIPE NATIONALE D'INTERVENTION
EN PRÉVENTION ET SANTÉ
www.enipse.fr
1990-2020
30 ANS de lutte
contre le Sida

ENIPSE

Equipe Nationale d'Intervention en Prévention et Santé



Promouvoir des mesures de prévention et de RDRD

- ▶ De l'épidémie du VIH
- ▶ Des autres Infections Sexuellement Transmissibles
- ▶ Et de toutes les autres pathologies qui, par leur mode de prévention, s'apparentent à l'infection à VIH

Développer des mesures de promotion de la santé

- ▶ Dans une approche globale de la personne telle que la définit l'OMS et la Charte d'Ottawa pour la promotion de la santé.

Que veut dire l'acronyme LGBT ?



Que veut dire l'acronyme LGBT ?

Lesbienne, Gay, Bisexuel·le, Trans*

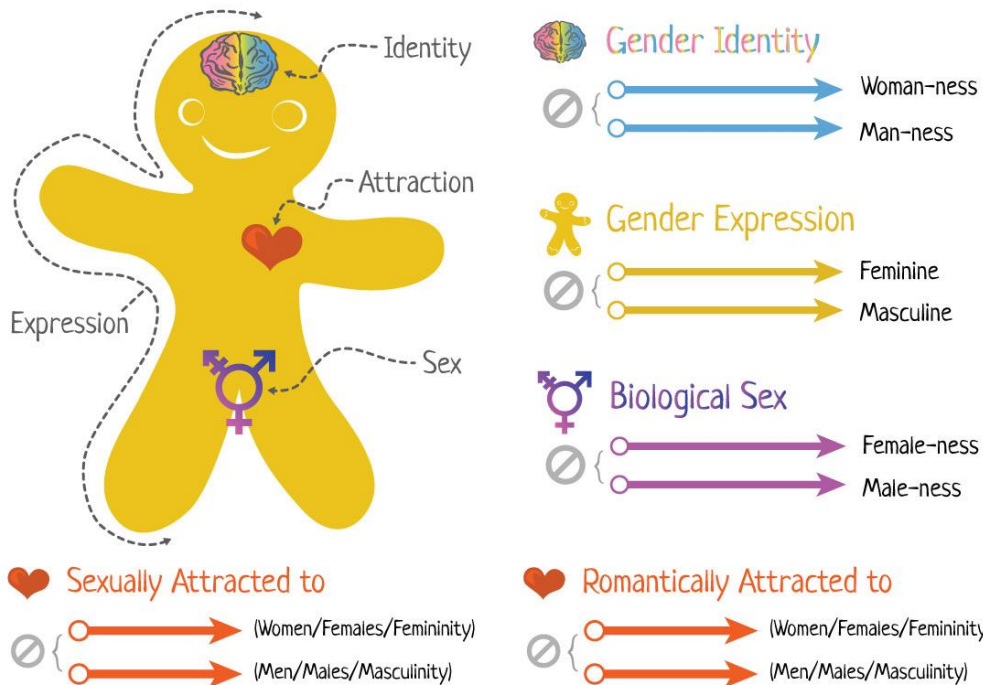
Orientation sexuelle	Identité de genre
Attirance sexuelle et/ou affective	Expérience intime et personnelle de son genre profondément vécu par chacun·e

Il existe une multitude d'orientations sexuelles, d'identités ou expressions de genre, de caractéristiques sexuelles...



Quelques définitions

The Genderbread Person v3.3 by its pronounced METROsexual com



Quelques définitions

Q / Queer

« pervers » en anglais depuis le XVIème siècle, terme utilisé pour discréditer les personnes LGBT. Dans les années 1990, la communauté queer s'est réappropriée ce terme pour en faire une identité parapluie qui se construit en opposition avec la binarité des genres et des sexualité.

I / Intersexes/Intersexuation

Personnes nées avec des caractéristiques biologiques des deux sexes (déséquilibre hormonal, organes génitaux, système reproductif, chromosomes sexuels...).

A / Personnes asexuelles et/ou aromantiques

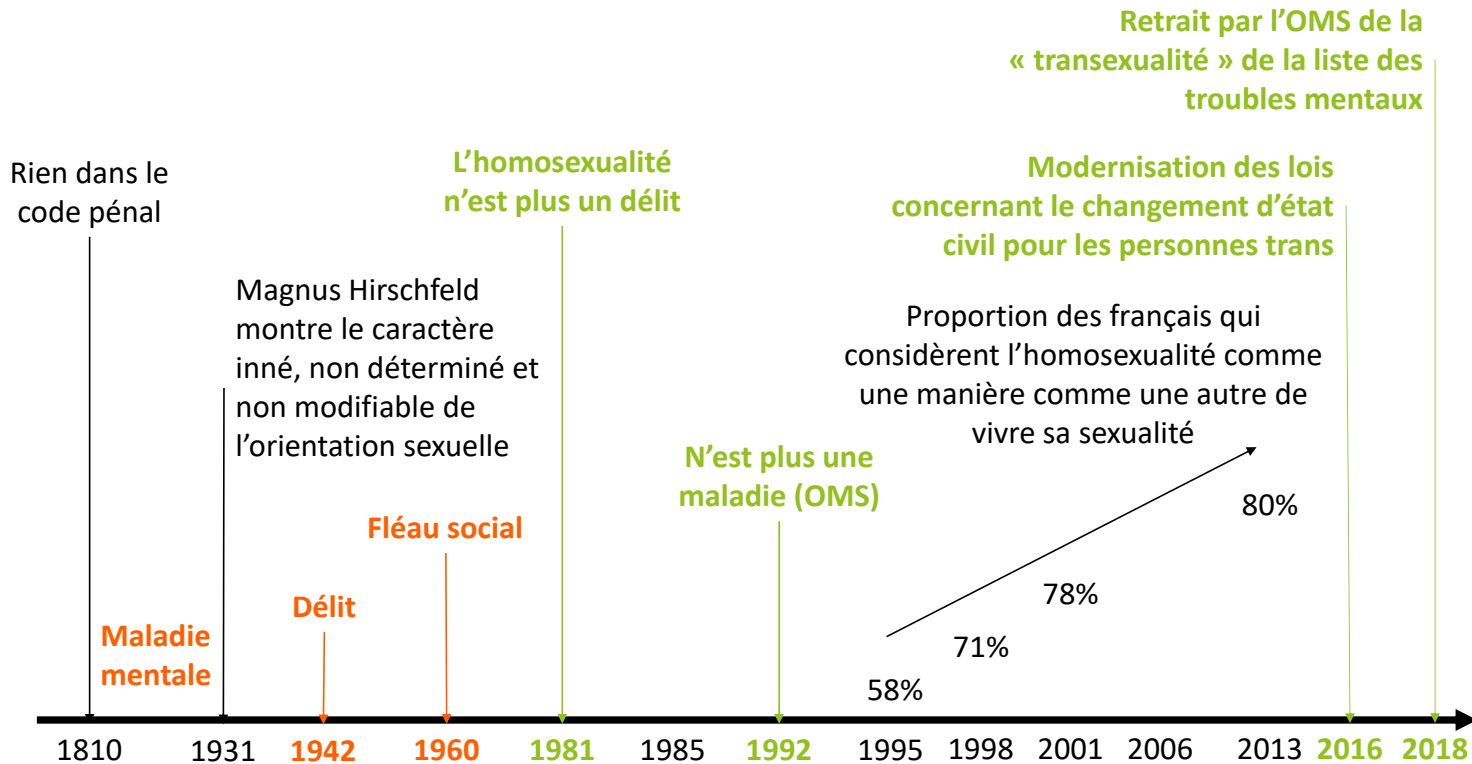
Personnes n'éprouvant pas d'attraction romantique ou sexuelle pour d'autres personnes, peu importe le genre de celle-ci.



**En quelle année
l'OMS a-t-elle
enlevé
l'homosexualité de
la liste des maladies
psychiatriques ?**



Un peu d'histoire



Il reste encore des combats à mener !

- L'arrêt des opérations et prescriptions médicales de réassignation de genre des nouveau-nés et des jeunes enfants intersexes.
- L'arrêt des dé-psychiatriation des parcours de transition des personnes trans*.
- La déjudiciarisation de la procédure de changement de la mention "sexe".
- La réécriture de la circulaire de 2016 sur le changement de prénom.
- L'utilisation du prénom d'usage des personnes trans*, dans toute la vie scolaire des élèves concerné·e·s.
- La formation continue de l'ensemble des personnels éducatifs sur les LGBTQIphobies.
- La prise en compte de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre dans le statut de réfugié·e.
- Une politique de santé publique pour la réduction des risques liés aux IST et à l'usage de drogues pour toutes les personnes concernées.
- L'accès pour toutes et tous, quelle que soit l'identité de genre et la situation familiale à la procréation médicalement assistée et aux techniques de don et conversation de gamètes.
- La reconnaissance automatique du second parent en cas de PMA.
- La transcription des états-civils pour les enfants nés à l'étranger par GPA.
- Le respect des choix des seniors concernant leur fin de vie.
- La refonte du système de tutelle et curatelle.
- Une loi explicite pour interdire les thérapies de conversion.
- Une prise de conscience sur les discriminations intra-communautaires.



**Quel pourcentage
de personnes
LGBTI+ évite de se
tenir la main en
public dans l'Union
Européenne ?**

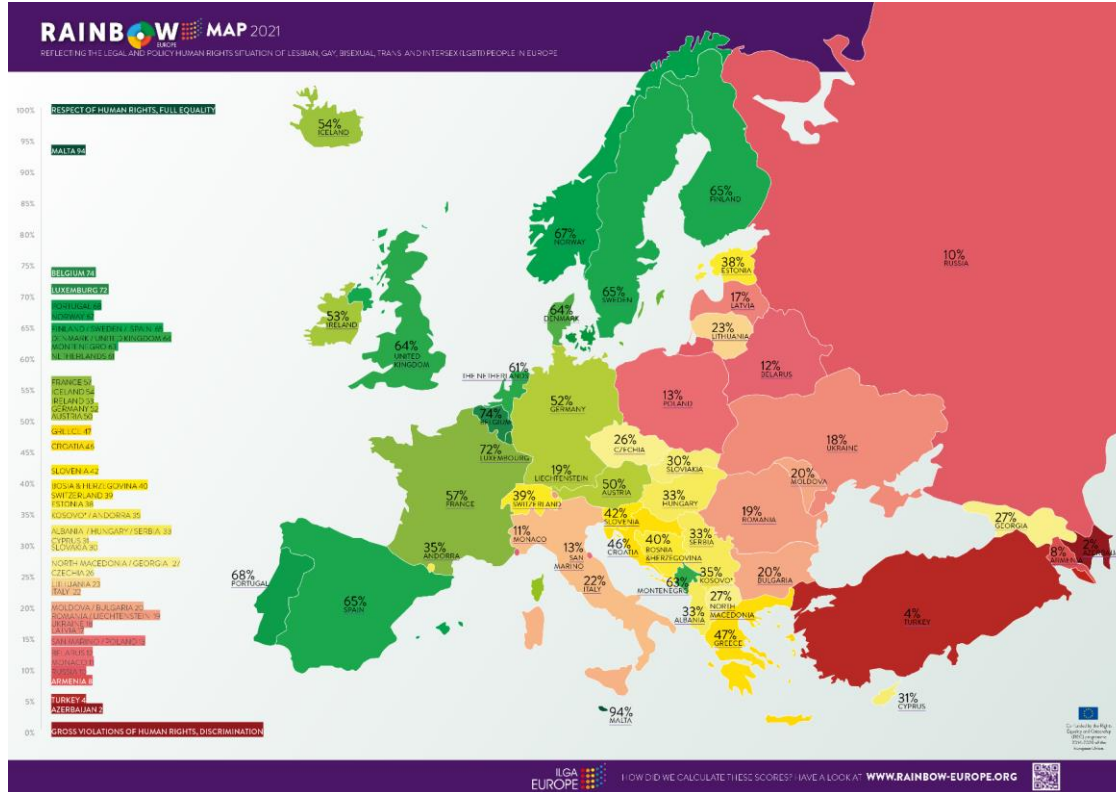


Quelques chiffres dans l'Union Européenne

- 21% des répondants LGBT se sont sentis discriminés au travail en 2019 contre 19% en 2012. Pour les personnes trans, ce chiffre monte à 36% contre 22% en 2012.
- 6 personnes LGBTI sur 10 évitent de se tenir la main en public dans l'UE.
- 2 personnes LGBTI sur 5 déclarent avoir été harcelées dans l'année précédant le sondage.
- 1 personne trans ou intersexe sur 5 a été agressée sexuellement ou physiquement, ce qui représente le double des autres groupes LGBTI.
- Plus d'une personne LGBTI sur 3 s'est sentie discriminée pendant une activité dans l'espace public.
- Une personne LGBTI sur 3 déclare avoir des difficultés à boucler les fins de mois. La situation est pire pour les personnes intersexes et trans* avec 1 personne sur 2.



La Rainbow Map de ILGA Europe



ENIPSÉ
 Institut National
 de Recherche et de
 Promotion de la
 Santé
 1990-2020
 30 ans de
 soutien à la
 vie

Et en France ?

- En 2019, 35% des personnes LGBTI+ ont fait l'expérience d'au moins une forme de discrimination au cours de leur vie en raison de leur orientation sexuelle ou identité de genre.
- En 2017, deux fois plus d'épisodes dépressifs caractérisés (EDC) et trois fois plus de tentatives de suicide ont été enregistrés chez les lesbiennes, les gays et les bisexuel·le·s que chez les hétérosexuel·le·s.
- 56% des personnes transgenres interrogées via les réseaux sociaux en 2014 déclarait avoir fait une dépression suite à des actes transphobes et 18% une tentative de suicide.
- 49% des lesbiennes et 40% des homosexuels masculins n'ont jamais parlé de leur orientation sexuelle à leur médecin.
- Une personne sur quatre déclarait avoir renoncé à voir un médecin au cours des 12 derniers mois de crainte d'être discriminée du fait de sa « transsexualité ».



Le confinement, une circonstance aggravante

- Augmentations des violences familiales contre les personnes LGBTQI+ durant l'année 2020.
- Forte sollicitation des associations durant les confinements.
- Moins de soupapes de décompression disponibles pour les personnes concernées.

La baisse de 15% des actes LGBTphobes n'est donc pas exacte car elle se base uniquement sur les dépôts de plainte, assez rare pour les violences intra-familiales sur ces questions, et les LGBTphobies en général.



**Combien de critères
de discrimination y
a-t-il dans la loi
française ?**



Les critères de discrimination reconnus par la loi

- l'origine
- le sexe
- les mœurs
- l'orientation sexuelle
- l'identité de genre
- l'âge
- la situation de famille
- la grossesse
- les caractéristiques génétiques
- la particulière vulnérabilité résultant de sa situation économique, apparente ou connue de son auteur
- l'appartenance ou de sa non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie
- la nation
- la prétendue race
- les opinions politiques
- les activités syndicales ou mutualistes
- les convictions religieuses
- l'apparence physique
- le nom de famille
- le lieu de résidence
- la domiciliation bancaire
- l'état de santé
- la perte d'autonomie
- le handicap
- la capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français
- les opinions philosophiques
- la vulnérabilité résultant de la situation économique



L'intersectionnalité

Les personnes peuvent être victimes de discrimination fondée sur des motifs multiples. Par exemple, une femme lesbienne peut être victime d'une discrimination à la fois en tant que lesbienne et en tant que femme : c'est **l'intersectionnalité**.

Dans l'enquête européenne de 2019 :

- 4 répondants sur 10 qui s'identifient comme membres d'une minorité ethnique ou sont issus de l'immigration ont indiqué, comme motif supplémentaire de discrimination, l'origine ethnique ou l'origine immigrée.
- 36 % des répondants qui s'identifient comme personnes handicapées ont indiqué le handicap comme motif supplémentaire de discrimination.
- Parmi ceux qui appartiennent à une minorité religieuse, 28 % ont indiqué la religion comme motif supplémentaire.



Des préjugés aux discriminations

Stéréotypes

des **croiances** partagées concernant les caractéristiques personnelles, généralement des traits de personnalité, mais souvent aussi des comportements, d'un groupe de personnes

Préjugés

une **attitude** comportant une dimension **évaluative** à l'égard d'un groupe social donné

Discriminations

un **comportement** négatif non justifiable émis à l'encontre des membres d'un groupe social donné



La haine contre les personnes LGBTQI+, c'est quoi ?

Lesbophobie + Gayphobie + Biphobie + Transphobie

LGBT-phobie ou Haine anti-LGBT

Toute **attitude négative**, consciente ou non consciente, envers les lesbiennes, les gays, les bisexuel-le-s ou les personnes transidentitaires

- **Sous-entendus**
- Exclusion
- Injures verbales ou écrites
- Moqueries
- Harcèlement
- Discrimination
- Violences physiques
- Viol
- Meurtre



Qu'en dit la loi française en 2021 ?

« Les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre sont un délit passible de sanctions pénales :
3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende
5 ans d'emprisonnement et 75 000 € quand le refus discriminatoire est commis dans un lieu accueillant du public ou commis par une personne dépositaire de l'autorité publique. »



Et dans l'Union Européenne ?

- L'Article 21 de la Charte des droits fondamentaux de l'UE interdit toute discrimination fondée sur quelque motif que ce soit, notamment le sexe, la race, la couleur, les origines ethniques ou sociales, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle.
- La plupart des États membres ont étendu la protection fondée sur l'orientation sexuelle, et dans certains cas sur l'identité de genre, pour couvrir certains ou tous les domaines auxquels s'applique la directive sur l'égalité raciale (2000/43/CE).
- La législation européenne interdit également la discrimination sexuelle dans l'emploi et l'accès aux biens et aux services (la directive sur l'égalité entre les hommes et les femmes (refonte) 2006/54/CE et la directive sur les biens et les services 2004/113/CE), couvrant en partie les personnes transgenres.



Victime ou témoin, que faire ?

Structures vers lesquelles se tourner en cas de LGBTphobies :

- Les différents Centres LGBT en France.
- SOS homophobie.
- Stop Homophobie.
- Le Refuge.
- Le RAVAD.
- La Défenseure des Droits.

En Corse :

- L'ARCU.
- Aiutu Corsu.



Q&R Questions & Réponses



MERCI

de votre participation !

